

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20080704-2008_8_1_26-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008

Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général
Haut-Rhin

Extrait des délibérations
de la Commission Permanente

N° 2008-8-1-26
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Dettes départementales - Ligne de trésorerie 2008

La Commission Permanente du Conseil Général,

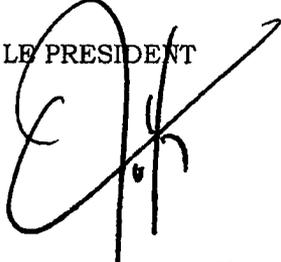
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 3321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux dépenses obligatoires du Département,
- VU l'article L 3335-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux avances et emprunts du Département,
- VU la délibération n° 2008/I-1^{ère}/01 du 14 décembre 2007 relative au projet de budget primitif 2008,
- VU le décret n° 2005-601 du 27 mai 2005 modifiant l'article 3, alinéa 5 du code des marchés publics,
- VU la délibération n° E 6 -2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU les propositions d'ouvertures de crédit réceptionnées suite à l'appel à consultation départemental du 11 juin 2008 auprès d'organismes bancaires,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Propose de retenir l'ouverture de Crédit de - **DEXIA Crédit Local** - pour un montant de **40 000 000 €** :

TRESORIA DUO

- Durée : 365 jours à compter de la date de signature de contrat
 - Marge : EONIA + 0,33 %
 - EURIBOR 1 MOIS + 0,15 %
 - Base de calcul des intérêts : 360
 - Périodicité de la facturation des intérêts : mensuelle.
- Autorise le Président à signer les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions